Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

EXTRAIT DU REGI! Publié le

DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT **DE CASTRES** MAIRIE DE BOISSEZON

DELIBERATIONS DU CON ID: 081-218100345-20250327-2025_D04-DE DE LA COMMUNE DE BOISSEZON **SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025**

En exercice: 10

Présents: 6

Absents: 4

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 27 mars à dix-huit heures quinze minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,

Jacqueline CABROL.

Votants: 8

Pour: 8 Contre: 0

Abstention: 0

Présent(e)s: BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh,

MILHET Benoit, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine RAYSSEGUIER Christian donne procuration à MILHET Benoit Absent(e): LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance : RUIZ Benoit

Date convocation:

Délibération N°2025_D04

Le 18 mars 2025 Date affichage: Le 18 mars 2025

Objet: Modification du tarif de la cantine à partir du 1er mars 2025.

Mme Le Maire explique au conseil que le traiteur de la cantine scolaire doit augmenter les tarifs à partir du 1 mars 2025.

Il est proposé au conseil municipal de voter un nouveau tarif de la cantine en raison de cette augmentation avec effet rétroactif au 1er mars 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 4,15€ le ticket à partir du 1er mars 2025.

Fait à Boissezon le 27 mars 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture : Le 27 mars 2025

